

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **64 (1938)**

Heft 5

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

16.45—18.00 R. Häfeli, ing. dipl. : Die mechanischen Eigenschaften der Lockergesteine.

Mardi, 29 mars.

8.15—9.45 R. Häfeli, ing. dipl. et D^r A. v. Moos : Beispiele untersuchter Lockergesteine.

10.15—11.15 P. D. D^r F. Gassmann, Aarau : Geophysikalische Methoden und ihre Anwendung auf die Baugrundforschung.

III. *La stabilité des terres.*

14.15—15.45 Prof. D^r M. Ritter : 1. Die klassische Erddrucktheorie ; 2. Spannungsverteilung im Baugrund.

16.15—17.15 E. Maag, ing. dipl. : Berechnung der zulässigen Bodenpressung.

Mercredi, 30 mars.

8.15—9.30 Prof. D^r E. Meyer-Peter : Berechnung der Setzung von Bauwerken.

9.50—11.00 P. D. D^r H. Favre : Le mouvement de l'eau dans les massifs pulvérulents.

11.15—12.00 R. Müller, ing. dipl. : Anwendung auf die Berechnung von Erdschüttungen.

IV. *Applications pratiques.*

14.15—15.20 Prof. D^r E. Meyer-Peter : Pfahlgründungen.

15.50—16.50 A. Sutter, ingénieur en chef du Canton des Grisons : Erdbauliche Feststellungen im Alpenstrassenbau.

17.10—18.10 H. Hürzeler, ing. dipl., Pfäffikon : Baugrunduntersuchungen und erdbauliche Erfahrungen beim Bau des Etzelwerkes.

Jeudi, 31 mars.

8.15—9.20 D^r H. Fehlmann, ing., Berne : Neuere Bohrmethoden.

9.40—10.45 J.-P. Daxelhofer, ing. dipl., Paris : Un nouveau procédé de congélation de terrain et ses possibilités d'application.

11.05—11.50 E. Maag, ing. dipl. : Injektionen.

14.15—15.40 D^r L. Bendel, ing., Lucerne : 1. Beispiele praktischer Untersuchungen im Felde ; 2. Ingenieur-geolog. Untersuchungen im Felde.

16.00—17.00 D^r J. Hug, Zürich : Der Baugrund der Stadt Zürich, ein regional-geotechnisches Beispiel.

17.00—18.00 Discussion finale.

Chaque conférence sera suivie d'une discussion (20 à 30 minutes). En outre, la soirée du mercredi 30 mars 1938 sera réservée à une discussion générale.

Visite du Laboratoire de Mécanique des terres (Gloriastrasse 37) : chaque jour de 13 h. 15 à 13 h. 45 et de 18 h. 30 à 19 h. ; inscriptions pendant les Journées.

Ces « Journées » n'auront lieu que si le nombre des inscriptions est au minimum de 50.

Prix d'inscription pour l'ensemble des journées, Fr. 30.

pour une seule journée, Fr. 9.

pour une ou plusieurs conférences, Fr. 2,50 par conférence.

Les conférences seront probablement publiées. Le coût de l'ensemble des mémoires sera de Fr. 8 à 10.

Prière de s'inscrire, au plus tard le 20 mars, à l'Institut géotechnique de l'E. P. F., Zurich, Sonneggstrasse 5.

Association française des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

L'assemblée générale annuelle a été fixée au 11 mars 1938, à 19 h., à la *Taverne des Brasseries Dumesnil*, 73, boulevard du Montparnasse, Paris (6^e).

L'assemblée, à laquelle tous les membres de l'A. E. I. L. seront les bienvenus, sera suivie du dîner traditionnel qui sera servi à 20 h.

Adresse du Comité : M. A. Mairesse, 2, Square du Roule, Paris (8^e).

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES SECTION GÉNEVOISE

Séance du 3 mars 1938, à 20 h. 30, au Cercle des Arts et des Lettres, à Genève. — *Ordre du jour* : 1. Communications du Comité : a) Proposition de concession aux maîtres appareilleurs ; b) Réponse aux questions sur les possibilités de travail dans la construction de l'Usine III ; c) Vieille Ville ; d) Organisation d'un cours de géotechnique sous la direction de M. le professeur A. Stucky ; e) Transfert des abattoirs. 2. Propositions individuelles.

Causerie avec projections lumineuses : « Ingénieurs, architectes, archéologues en face du problème de l'ogive », par M. Adrien Bovy, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts.

Ce communiqué nous est parvenu alors que le présent numéro était déjà sous presse. — *Réd.*



ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 - Tél. 35.426. - Télégramme: INGÉNIEUR ZÜRICH

Gratuit pour tous les employeurs.

Nouveaux emplois vacants:

Maschinen-Abteilung.

33. *Jüngerer Ingenieur*, initiative, selbständige Kraft mit organisatorischen Fähigkeiten und Ausdauer für den Vertrieb von Getrieben, Zeitkontrollapparaten amerikan. Herkunft. Dauerstelle. Englisch Bedingung.

73. *Ingenieur oder Techniker* für die Montage und Inbetriebsetzung von elektrischen Kühlmaschinen und -Anlagen, sowie für deren Verkauf, ferner für Störungsbehebungen einer Radiostation in französ. Kolonie.

77. *Jüngerer dipl. Maschinen- oder Elektro-Ingenieur* als Assistent per sofort oder 1. April.

123. *Chemiker-Mineralog* mit abgeschlossener akademischer Bildung und mehrjährigen Erfahrungen in Laboratoriumsarbeiten.

159. *Dipl. Maschinen- oder Elektro-Ingenieur* mit einigen Jahren konstruktiver Tätigkeit, als Assistent-Konstrukteur für Maschinenelemente. Deutsch und französisch.

161. *Junger Techniker oder Ingenieur* mit Erfahrung im Apparatebau. Zentralschweiz.

45. *Tonfilm-Ingenieur* mit abgeschlossener Hochschulbildung, theoretischen Kenntnissen und wenn mögl. praktischer Betätigung Deutsch und französisch in Wort und Schrift und Verstehen von gedrucktem Englisch.

119. *Dipl. Maschinen-Ingenieur* mit einigen Jahren Praxis im Berechnen von Dampfturbinen. Maschinenfabrik der deutschen Schweiz.

121. *Dipl. Maschinen-Ingenieur* mit guten Spezialkenntnissen auf dem Gebiete der Erzverhüttungsanlagen wie Förderanlagen, Kraftanlagen, Arbeitsmaschinen und hygienischen Anlagen. Nach dem nahen Orient.

127. *Dipl. Maschinen-Ingenieur* für interessante Tätigkeit auf thermodynamischem Gebiete. Bedingung: Offizier des Pilotenkörpers. Maschinenfabrik der deutschen Schweiz.

131. *Jeune chimiste-technicien* pour analyses minérales et organiques sous la surveillance du chef chimiste. Suisse romande.

Bau-Abteilung.

86. *Dipl. Bau-Ingenieur* mit langjährigen Erfahrungen in Projektierung und Bauleitung allgemeiner Tiefbauarbeiten für bedeutendes Unternehmen nach Rumänien gesucht.

54. *Junger Bau-Ingenieur* guter Statiker für Berechnungen, selbständige Kraft vorläufig 6 Monate. Ing. Bureau Ostschweiz.

92. *Jüng. Bau-Ingenieur* für Stahl- und Eisenbetonbau, mit einigen Jahren Praxis, gute statische Kenntnisse. Für Bureau und Vertretung des Chefs. Ing. Bureau deutsche Schweiz.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde.

DOCUMENTATION - ÉCHOS

Régie : ANNONCES SUISSES S. A., à Lausanne, 8, Rue Centrale (Pl. Pépinct) qui fournit tous renseignements.

C'est la faute de la terminologie !

M. Jean Ullmo, jeune mathématicien et économiste français de grand talent, a fait, au « Centre polytechnicien d'études économiques », à Paris, une conférence sur « Les problèmes théoriques de l'économie dirigée » dont nous reproduisons les passages suivants, d'une verve critique d'ailleurs parfaitement justifiée.

...Comparez, par exemple, à propos d'une question quelconque, les articles de deux économistes d'écoles différentes, comme M. Jenny du « Temps » ou M. Delaisi du « Populaire » ; vous n'aurez aucune chance d'être convaincu dans un sens ou dans l'autre parce que, visiblement, ils ne parlent pas la même langue, ils n'emploient pas les mots dans le même sens, ils ne s'entendent nullement sur les définitions de ce qu'ils prétendent atteindre. Il n'y a donc

aucune chance pour qu'ils s'entendent sur les règles qu'ils tireront de ces définitions. Prenons un exemple concret : qu'est-ce que l'inflation ? Telle mesure que l'on prend est-elle ou non de l'inflation ? Suivant que le mot sera prononcé par tel ou tel économiste renommé, on verra des effets assez saisissants se produire : on verra le capitaliste moyen inquiet, le marché en effervescence, les Commissions des Finances seront alertées... Mais tout dépend de l'emploi de ce mot. On n'a pas défini ce qu'il fallait entendre par là, et, par suite, quel danger réel naissait d'un tel processus. Ce qui est inflation au centre droit est considéré comme saine gestion au centre gauche. Tous les débats économiques d'après-guerre ont porté sur des erreurs et des malentendus de définitions.

Le procédé le plus fréquemment employé dans les discussions est l'analogie, et j'ajouterai, sans vouloir faire d'allusions personnelles, l'analogie purement verbale. Ces analogies sont en général empruntées aux comptes de cuisinières ou, sur un plan supérieur, aux comptes de profits et pertes d'une petite boutique d'épicier. En d'autres termes, on conçoit le système économique, l'ensemble des échanges, comme analogue à ce qui se passe dans un porte-monnaie de cuisinière ou dans un bilan d'épicier.

Nous avons ainsi mis l'accent sur deux défauts de l'économie contemporaine : l'emploi de définitions vagues et de raisonnements par analogies purement verbales. Ne vaut-il pas mieux chercher des définitions précises, et, si l'on veut des analogies, les prendre dans des modèles comportant une analogie avec la réalité, ayant une ressemblance avec les systèmes réels ?

...Tel auteur renonce à employer le mot *épargne* pour lequel il a découvert 11 sens distincts dans la littérature ; que dire de bénéfice, endettement, pouvoir d'achat, plus-value, minimum vital, revenu national, prix de revient, etc..., etc., tous ces mots sur quoi personne n'est d'accord, qui changent de sens, d'interprétation, de rubrique comptable, suivant le parti politique, le niveau social (le bénéfice d'une société par actions n'a rien de comparable à celui d'une marchande de journaux), le pays ou l'auteur considéré.

Étanchement de sols perméables à l'eau par injection d'émulsion bitumineuse, d'après le procédé SHELLPERM¹.

Principe : injection d'une émulsion bitumineuse spéciale qui déplace l'eau d'infiltration, puis devient, dans le sol à traiter, le siège de phénomènes de floculation et de coagulation réalisant l'étanchéité voulue. (Fig. 1.)

Le « milieu dispersif » de l'émulsion est l'eau. A la concentration de 30 % de bitume, la viscosité de l'émulsion ne diffère guère de celle de l'eau. Diamètre des particules de bitume : 0.001 à 0.002 mm

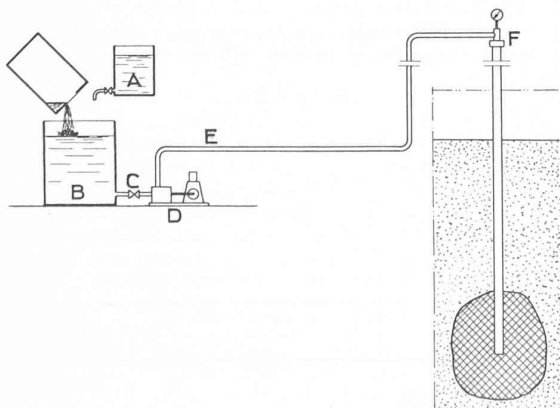


Fig. 1. — Schéma de la mise en œuvre du procédé d'étanchement *Shellperm*.

¹ Abréviation de « Shell-Impermeabilisation-Process ». La licence pour la Suisse des brevets protégeant ce procédé est entre les mains de la Travaux Hydrauliques S. A. (A.-G. für Grundwasserbauten) à Berne qui se tient à la disposition des intéressés pour leur donner toute la documentation désirée.

de sorte que l'injection se fait facilement, même dans les sables fins.

L'addition d'un stabilisateur prévient toute rupture et toute floculation prématurées de l'émulsion. L'addition, juste avant l'application, de coagulants spécialement étudiés, permet à l'usager de régler à son gré l'apparition du phénomène de floculation de l'émulsion, selon les conditions locales (qualité du sable et vitesse de l'eau d'infiltration). Ainsi, par des injections méthodiquement exécutées, il est possible de constituer des « voiles » assurant une étanchéité irréprochable.

L'émulsion est livrée, dans le commerce, en fûts de 170 kg, environ, à la concentration de 60 %. Après dilution convenable et addition du « coagulateur », l'émulsion est introduite par des tubes d'injection au moyen d'une pompe.

Contrairement à d'autres procédés utilisés jusqu'à présent, qui nécessitent des pressions élevées, l'exécution du procédé « Shellperm » n'exige que de faibles pressions.

Ce procédé est particulièrement propre à l'étanchement des milieux en sable fin ou formés de roches à fissures fines, dont l'injection par les autres procédés est malaisée.

Il convient aussi très bien aux milieux grossièrement poreux ou renfermant des poches, à la condition d'ajouter à l'émulsion un filler en quantité convenablement dosée pour accroître la viscosité de l'émulsion dans la mesure nécessaire pour parer au danger de lessivage par l'eau d'infiltration. La vitesse de floculation de ce mélange peut être aussi réglée au moyen de « coagulants » appropriés. L'addition de filler a encore l'avantage d'améliorer la résistance des sols à l'écrasement et au cisaillement, et, par suite, d'élever la force portante.

Applications. — Le procédé « Shellperm », quoique d'invention toute récente, a déjà été l'objet d'applications importantes, où il a donné des résultats les plus satisfaisants, malgré les grandes difficultés rencontrées.

Citons, notamment : En 1934 un pont de chemin de fer près de Gouda, en Hollande, a été construit, sur un terrain très mauvais qui a été imperméabilisé au moyen de 60 tubes d'injection, sans que la pression de service dépassât jamais 2 atmosphères. Les travaux de surélévation du barrage d'Assouan, sur le Nil, qui ne durèrent pas moins de quatre ans et durent être suspendus chaque année pour faire face à la crue annuelle du fleuve, d'où la nécessité de reconstituer, chaque fois, les chantiers. Après comparaison avec d'autres systèmes d'étanchement, le procédé « Shellperm » fut adopté et mis en œuvre avec un plein succès, pour la formation de 4 « voiles » correspondant à 2400 m³ de sable fin injecté. Signalons encore l'étanchement, à l'aide d'émulsion de bitume additionnée de filler, d'une fouille d'importantes dimensions, en Belgique, qui réussit parfaitement, bien que le sol en cause présentât de larges fissures et que la pression opposée à l'émulsion fût de quelque 9 m de hauteur d'eau. (Fig. 2.)

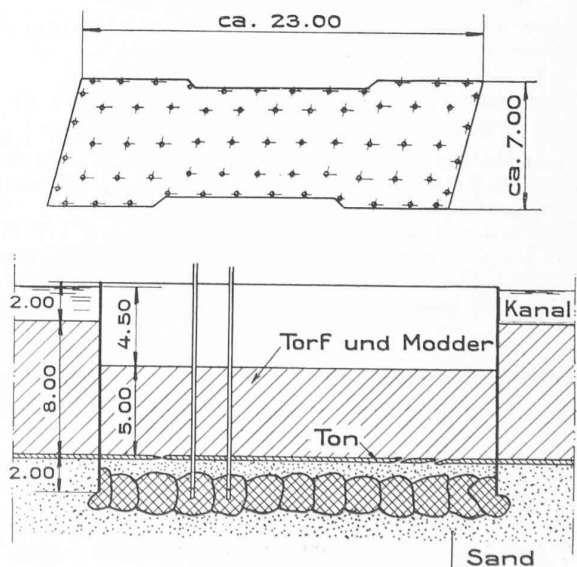


Fig. 2. — Étanchement du fond d'une fouille au moyen d'une voile de « sphères », par le procédé *Shellperm*.